

Français > Travail et finances > Emploi > Indépendance

Indépendance

Vous souhaitez travailler de manière indépendante en Suisse et créer votre propre entreprise ?

Le passage d'un emploi sûr à un travail indépendant est financièrement risqué et comporte certaines formalités. Néanmoins, cela en vaut la peine si vous pouvez réaliser votre rêve d'indépendant.

Travailler de manière autonome, c'est :

- Vous travaillez en votre nom propre et pour votre propre compte
- Vous êtes indépendant d'un employeur
- Vous assumez votre propre risque économique

Votre future activité sera, par exemple :

- une société de négoce
- une entreprise manufacturière
- un prestataire de services
- tout autre commerce

Vous exercez une profession libérale à votre compte, par exemple en tant que :

- Médecin
- Avocat
- Fiduciaire
- Architecte

Comment devez-vous vous y prendre pour travailler de manière indépendante et créer votre propre entreprise ?

Ressortissants de l'UE/AELE

En tant que citoyen de l'UE/AELE, il suffit d'avoir un permis de séjour B de 5 ans. Tout d'abord, vous devez vous enregistrer et prouver votre travail prévu auprès de [Migrationsamt](#) ([🔗 Autorité pour les migrations](#)) des migrations de Saint-Gall.

En voici quelques exemples :

- un numéro de TVA, le cas échéant (numéro d'identification à la TVA intracommunautaire)
- Inscription au registre professionnel
- Affiliation à [AHV](#) ([🔗 Cette assurance couvre les pensions de vieillesse ainsi que les pensions de veuf, de veuf et d'orphelin](#)) pour votre activité indépendante
- un plan d'affaires ou des chiffres comptables
- Inscription au registre du [Handelsregister](#) ([🔗 source publique d'information économique sur les entreprises](#))

L'Office des [Migrationsamt](#) ([🔗 Autorité pour les migrations](#)) et l'Office de l'économie du canton de Saint-Gall vous aideront à répondre à toutes vos questions concernant [Amt für Wirtschaft](#) ([🔗 Ministère des Affaires Economiques](#)).

[🔗](#) Inscription en ligne Travail indépendant

[🔗](#) Inscription d'une activité indépendante auprès de l'AVS / SVA Saint-Gall

Documents que vous devrez présenter en fonction de votre profession :

[🔗](#) Demander un extrait du registre des poursuites en ligne

[🔗](#) Demander un extrait de casier judiciaire en ligne (rarement nécessaire)

Personnes titulaires d'un permis C (ou mariées à une personne titulaire d'un permis C ou d'un passeport suisse)

Vous ou votre conjoint avez un **permis C** ou vous êtes **marié à un ressortissant suisse** ? Dans ce cas, vous pouvez vous mettre à votre compte, mais vous devez d'abord vous inscrire et prouver votre travail prévu auprès de **Migrationsamt** ([🔗 Autorité pour les migrations](#)) de Saint-Gall.

En voici quelques exemples :

- Inscription au registre professionnel
- Affiliation à **AHV** ([🔗 Cette assurance couvre les pensions de vieillesse ainsi que les pensions de veuf, de veuf et d'orphelin](#)) pour votre activité indépendante
- un plan d'affaires ou des chiffres comptables
- Inscription au registre du **commerce**

L'Office des **Migrationsamt** ([🔗 Autorité pour les migrations](#)) et l'Office de l'économie du canton de Saint-Gall vous aideront à répondre à toutes vos questions concernant **Amt für Wirtschaft** ([🔗 Ministère des Affaires Economiques](#)) .

- [🔗](#) Inscription en ligne Travail indépendant
- [🔗](#) Inscription d'une activité indépendante auprès de l'AVS / SVA Saint-Gall

Documents que vous devrez présenter en fonction de votre profession :

- [🔗](#) Demander un extrait du registre des poursuites en ligne
 - [🔗](#) Demander un extrait de casier judiciaire en ligne (rarement nécessaire)
-

Personnes originaires d'autres pays (ressortissants de pays tiers)

Toutes les autres personnes doivent déposer une demande auprès de **Migrationsamt** ([🔗 Autorité pour les migrations](#)) de Saint-Gall. Ce que vous devez documenter dans votre demande :

- Vos exigences personnelles pour cette activité professionnelle
- l'impact positif de votre entreprise sur le marché du travail
- Votre contribution à l'élargissement de la gamme de produits et de services dans ce secteur
- Créer ou maintenir des emplois pour les habitants de la région
- Investissements et commandes

Migrationsamt ([🔗 Autorité pour les migrations](#)) examine la demande et délivre le permis.

- [🔗](#) Informations sur la création d'une société par des personnes originaires de pays tiers
- [🔗](#) Inscription en ligne Travail indépendant
- [🔗](#) Inscription d'une activité indépendante auprès de l'AVS / SVA Saint-Gall

Documents que vous devrez présenter en fonction de votre profession :

- [🔗](#) Demander un extrait du registre des poursuites en ligne
 - [🔗](#) Demander un extrait de casier judiciaire en ligne (rarement nécessaire)
-

Païement des cotisations sociales

- [🔗](#) Inscription à la SVA St.Gallen
 - [🔗](#) Calculateur en ligne SVA St.Gallen
 - ⇒ Sécurité sociale
-

Souscrivez une assurance-accidents (obligatoire)

En Suisse, toutes les personnes doivent être assurées contre les accidents. Les employeurs sont tenus d'inscrire tous les employés à l'assurance-accidents.

Si vous exercez une activité indépendante, vous devez souscrire vous-même une assurance-accidents. C'est possible, par exemple, avec votre caisse d'assurance maladie en complément.

Si vous êtes inscrit au chômage et que vous percevez des allocations de chômage, vous êtes automatiquement assuré auprès de **Suva** ([🔗 La plus grande compagnie d'assurance-accidents de Suisse](#)) . Le taux d'assurance est déduit de l'allocation de chômage.

- ⇒ Assurance maladie
 - [🔗](#) SUVA
-

Allocations familiales

Les salariés et les indépendants peuvent bénéficier d'allocations familiales.

Vous devez introduire votre demande d'allocations familiales auprès des autorités suivantes :

- En tant que salarié : par l'intermédiaire de votre employeur auprès de la [Familienausgleichskasse](#) ([?](#) Cette caisse de compensation régleme les allocations familiales) de l'employeur
- en tant qu'indépendant auprès de la [Ausgleichskasse](#) ([?](#) Les caisses de compensation gèrent le système suisse de sécurité sociale. Vous êtes responsable du paiement des prestations de ces assurances) à laquelle vous êtes affilié

Allocations familiales pour travailleurs salariés

[Informations et formulaires de la SVA Saint-Gall](#)

Si vous avez des questions sur les formalités exactes de l'autorisation (où faire sa demande, quel formulaire, combien de temps cela prend, etc.), veuillez vous adresser à l'autorité compétente du canton de Saint-Gall.



Portail PME

Réponses / Aide aux propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME)



Portail des autorisations et des professions réglementées en Suisse



Service et information pour les employeurs : arbeit.swiss

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)